Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501992-20260226-DE301-DE

COMMUNE DE MOUSSE
MAIRIE
35130 MOUSSE

Délibération publiée le 04/03/2026
Transmise en Préfecture le 05/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 26 février à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de MOUSSÉ, sous la présidence de M. Gilbert GERARD, Maire.

Date de la convocation : le 16/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

Etaient présents : GERARD Gilbert (Président) HUNAULT Sophie (1ier adjoint) CADO Thierry (2ième Adjoint) - BACHELIER Philippe (3ième adjoint) - BREAL Jean – François -CHAUVIN Laurence - CHEDEMAIL Lucile DEME Christopher – JAN Christian- RODRIGUEZ Régis

Secrétaire de séance : BACHELIER Philippe

2 – Vote des taux d'imposition 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les taux communaux inchangés pour l'année 2026, qui s'établissent donc comme suit :

- Taux foncier bâti : 33.32%
- Taux foncier non bâti : 37.27%
- Taxe d'habitation : 12.10%

Secrétaire de séance,
Philippe BACHELIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilbert GERARD

MAIRIE de MOUSSÉ
ILLE ET VILAINE